



Département de
l'Essonne

République Française
COMMUNE D ONCY SUR ECOLE

Séance du 09 mars 2020

L'an deux mille vingt et le neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée le 09 mars 2020, s'est réunie sous la présidence de Jacques NORMAND, Maire

**Nombre de membres
en exercice** : 14

Sont présents : Jacques NORMAND, Patricia GALVAING, Christophe COUDER, Annie VIZET, Jean-Claude BEAUVALLET, Eric BERNARD, Bruno DELECOUR, Sophie LAZOVITCH, Michel PINCK, Agnès PRZYSZLAK

Présents : 10

Représentés : Patrick DEL BASSO par Patricia GALVAING

Votants : 11

Excuses :

Absents : Thierry BOUCHET, Patrick GUILBEAU, Bernadette JOSSE

Secrétaire de séance : Bruno DELECOUR

Début de la séance à 20 heures 45

Approbation du procès-verbal (PV) du Conseil Municipal du 20 février 2020 à l'unanimité

Objet : Vote du compte administratif complet - oncy ecole - DEL 2020 008

Monsieur Jacques NORMAND, Maire, informe le Conseil Municipal que le compte de gestion 2019, dressé par le comptable, et le compte administratif 2019 rassemblent des opérations identiques en ce qui concerne les écritures et le résultat.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles :

- L.1612-12 qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,
- L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,
- L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de Gestion,
- L.2311-5 qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

Vu le compte de gestion 2019 dressé par Madame la Trésorière de La Ferté-Alais,

Vu le compte administratif 2019 dressé par la collectivité,

Considérant que le compte de gestion 2019 constitue le résultat des comptes du comptable à l'ordonnateur,

Considérant que le compte de gestion 2019 a été préalablement voté au compte administratif 2019, lui même préalablement voté avant l'affectation du résultat,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que Monsieur Jacques NORMAND, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Patricia GALVAING, 1^{ère} adjointe au Maire, pour le vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		784 638.67		260 526.63		1 045 165.30
Opérations de l'exercice	731 113.98	952 200.22	482 405.66	132 888.37	1 213 519.64	1 085 088.59
TOTAUX	731 113.98	1 736 838.89	482 405.66	393 415.00	1 213 519.64	2 130 253.89
Résultat de clôture		1 005 724.91	88 990.66			916 734.25
				Restes à réaliser	15 284.92	
				Besoin/excédent de financement Total		901 449.33
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		198 620.06

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Approuve le compte de gestion 2019,

6. Approuve le compte administratif 2019,

7. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

99 372.62	au compte 1068 (recette d'investissement)
901 449.33	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré à ONCY-SUR-ECOLE, les jour, mois et an que dessus.

Fin de la séance à 21 heures 05